



Érasny\*  
SUR-OISE'

Accueil périscolaire de l'école des Dix Arpents

# GUIDE PRATIQUE



# GÉNÉRALITÉS

L'équipe d'animation est heureuse d'accueillir vos enfants tout au long de l'année de de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h dans son établissement scolaire. Le matin, les arrivées se font jusqu'à 8h20.

En cas de retard, nous vous remercions de nous contacter par téléphone. Pour le bon fonctionnement de la structure et le respect des règles de sécurité, les retards doivent rester exceptionnels.

**Les réservations, modifications et annulations** doivent être faites exclusivement sur le Kiosque Famille. Pour simplifier les démarches et ne pas risquer d'oubli, il est recommandé de faire les réservations pour l'ensemble de l'année scolaire.

**Délai de clôture des réservations des services périscolaires** (accueil matin, restauration, accueil soir, études surveillées et mercredi) : J-3 avant 8h30

Si votre enfant est accueilli sans réservation et/ ou hors délais, une majoration de 50 % sur le tarif du quotient familial calculé initialement, sera appliquée. Les absences justifiées seront traitées à réception des justificatifs réglementaires donnant lieu à une non-facturation ou un avoir.

# LA STRUCTURE

L'accueil des maternelles est situé entre le dortoir et la classe de la directrice. Il dispose d'un accès extérieur direct pour l'accueil des familles et le départ des enfants, ainsi que de ses propres toilettes, ce qui permet aux enfants de pouvoir y accéder assez facilement.

L'accueil des élémentaires est situé au rez-de-chaussée, dans une salle mi-toyenne à la salle polyvalente. Sur le temps d'accueil périscolaire, les lieux communs de l'école élémentaire ainsi que le matériel sont mis à disposition de l'équipe d'animation : cour, hall, salle polyvalente, bibliothèque, deux salles de classe pour l'étude.

# LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Lutter contre la violence faite aux enfants**

Instaurer la notion du Respect et de la Tolérance, en mettant en place les règles de vie avec les enfants et en les affichant.

Prévenir et sensibiliser sur la violence faite aux enfants, en organisant des temps d'échanges et de débats avec les enfants.

Permettre à l'enfant de s'exprimer et d'être écouté, par le biais d'une boîte à suggestions, une boîte à expressions.

- **Initier les enfants à l'art.3 de la Convention Internationale des Droits de l'enfant « le droit au bien-être »**

Développer une offre de loisirs de qualité et diversifiée aux enfants, en mettant en place des activités et des projets variés comme le théâtre, la danse, la slackline et les jeux collectifs.

Favoriser l'autonomie de l'enfant, en mettant à disposition le nécessaire dont ils ont besoin.

Sensibiliser au bien-être de l'enfant, en participant au petit journal de la CIDE, en faisant intervenir des personnes extérieures.

- **Revaloriser l'accueil dans tous ses espaces éducatifs**

Respecter les rythmes de vie et les besoins de chacun, en organisant au mieux les différents temps de la journée des enfants, en privilégiant les activités dites calmes sur le temps post-scolaire, et des temps d'activités plus physiques sur les temps méridiens et périscolaires.

Permettre à l'enfant de mieux se repérer dans l'espace en fonction de son âge et de ses capacités, en aménageant des coins d'accueils bien dé-

finis, en meublant et en réorganisant les accueils périscolaires.

Permettre à l'enfant de laisser sa « trace », en créant une fresque géante dans le hall de l'école élémentaire.

- **Initier les enfants au Développement durable**

Participer et contribuer à la recherche en découvrant la Biodiversité, en mettant en place un compost, en reprenant le jardin partagé, en créant des mangeoires à oiseaux dans le cadre d'une observation.

Prévenir du gaspillage, en organisant des sensibilisations suivies par la création de vignettes logos rappelant les gestes du quotidien pour éviter le gaspillage et travailler sur l'écologie.

## LES GROUPES ET L'ENCADREMENT

L'équipe est constituée d'un responsable, de 4 animateurs diplômés ou qualifiés et de 4 ATSEM.

Le taux d'encadrement répond à la réglementation en vigueur.

## LA VIE QUOTIDIENNE

Afin de développer l'autonomie de chaque enfant, les animateurs adaptent les activités selon les capacités et l'âge de ces derniers. Les animateurs permettent aux enfants de vivre des temps encadrés, mais avec une souplesse de liberté, en laissant

faire de manière responsable tout en respectant des règles.

Pour les élémentaires, un tableau avec toutes les activités de la semaine est affiché pour permettre aux enfants de savoir et de choisir ce qu'ils veulent faire sur le temps du midi.

# LA JOURNÉE TYPE

## ▶ DE 7 H À 8 H 20

Des pôles d'activités sont installés pour les premiers enfants qui arrivent encore tout endormis : l'enfant peut choisir son activité ou s'isoler s'il le souhaite.

L'animateur est garant d'un calme relatif afin de permettre aux enfants de se réveiller progressivement dans une atmosphère réconfortante.

L'accueil du matin est un moment privilégié d'échanges, d'écoute, de libre choix et de propositions.

Vers 8h15, les enfants rangent les jeux avec l'aide de l'animateur puis procèdent à un petit temps calme avant de rentrer en classe.

L'animateur accompagne les enfants classe par classe pour les maternelles ou dans la cour ou en classe pour les élémentaires et transmet les informations aux enseignants.

## ▶ DE 11 H 20 À 13 H 20

**Pour les maternelles :** Le premier service est composé en majorité des plus petits. Les adultes mangent avec les enfants, ce qui permet d'échanger avec eux, de leur faire découvrir le goût, de prendre le temps de déjeuner, de les laisser faire seul et si besoin de les aider à découper à se servir. Après le repas, les enfants débarrassent comme des grands, se débarbouillent, profitent des activités proposées ou libres (pour les plus grands), ou vont à la sieste pour les plus petits. Ensuite ils laissent la place au deuxième service qui aura profité du temps d'activités avant de déjeuner.

**Pour les élémentaires :** Le repas est proposé en self-service et divisé en trois services. Le premier service à 11h30 (avec 3 classes), un deuxième service à 12h10 (avec 3 classes) et un troisième service à 12h50 (avec 2 classes).

Un système de roulement est mis en place tout au long de l'année, ce qui permet à chaque enfant de pouvoir

manger aux 3 services.

Après avoir pris plateau et couverts, les enfants s'installent à la table de leur choix. Ils doivent respecter un temps donné à table afin qu'ils s'habituent à prendre le temps de manger et de profiter du moment de repas. Ils doivent ensuite débarrasser leur plateau tout en respectant le tri sélectif.

Ils peuvent ensuite profiter de jouer librement ou de faire quelques activités de leur choix en attendant le retour en classe.

### ► DE 16 H 30 À 19 H

**En maternelle**, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire sont récupérés par les animateurs pour commencer à goûter. Un animateur est présent à chaque table et veille au respect des règles et au bien-être de chaque enfant. L'animateur aide si besoin, discute et donne des responsabilités

pour le débarrassage de la table, le nettoyage et le rangement.

Les enfants peuvent ensuite jouer librement sur les différents pôles ou participer aux activités proposées par les animateurs.

**En élémentaire**, après une rapide récréation, les enfants rejoignent le lieu de restauration où ils prennent leur goûter avant de se rendre à l'étude surveillée pour y faire leur devoir jusqu'à 18 heures. Chaque groupe d'étude est pris en charge par un animateur.

À l'accueil périscolaire, les enfants ont libre accès aux jeux. Les animateurs proposent des activités adaptées du fait que les enfants partent de manière échelonnée.

Les enfants ont le choix de ce qu'ils souhaitent faire. Ils sont libres d'adhérer ou pas aux activités proposées. L'équipe d'animation met le maximum de moyen matériel et humain à leur disposition.

# INFORMATIONS PRATIQUES

## **Accueil périscolaire des Dix Arpents**

☎ 01 30 37 31 51

✉ revarpents@eragny.fr

## **Responsable du secteur Enfance**

☎ 01 34 48 35 61

## **Service des régies**

📍 Maison de la Challe

☎ 01 34 48 35 54

✉ regies@eragny.fr

